



9^{ème} RAID AVENTURE LA PALMYRE - SAMEDI 20 OCTOBRE 2018



Article 1 : Organisation

- Le 9^{ème} Raid Aventure La Palmyre est organisé par :
 - La base nautique La Palmyre: Esplanade de Bonne Anse 17570 La Palmyre - 05.46.22.53.03
 - La Mairie des Mathes - La Palmyre: 10 rue de la Sablière CS60013 17570 Les Mathes - 05.46.22.48.72

Le Raid Aventure est sous la responsabilité du président de la base nautique de la Palmyre, M. Jean-Louis Amsellem.

Article 2 : Participants

- Le Raid Aventure est ouvert à **toute personne en bonne condition physique** à partir de **14 ans**.
- Pour les mineurs, **une autorisation parentale** est **obligatoire**. Les mineurs doivent faire partie d'une équipe comportant au moins un adulte majeur.
- Chaque participant doit fournir **un certificat médical** d'aptitude à la pratique de la course à pied, du VTT, et du kayak en compétition, datant de moins d'1 an à la date du raid ou d'une Licence Triathlon en cours de validité.

Article 3 : Inscriptions

Début des inscriptions le mardi 1^{er} mai 2018.

Les équipes doivent être composées de **4 coureurs** dont au moins **un adulte majeur**.

Clôture définitive des inscriptions **le samedi 13 octobre 2018**

avec une majoration de 20 euros/équipe pour les inscriptions effectuées entre le 1^{er} et le 13 octobre (cachet de la poste daté au plus tard le 29 septembre).

L'inscription est effective quand l'équipe a remis aux organisateurs :

- le bulletin d'inscription rempli et signé
- **1 certificat médical par personne** d'aptitude à la pratique du Kayak, de la course à pied et du VTT en compétition datant de moins d'1 an ou **1 licence triathlon** 2018 en cours de validité
- les frais d'inscription de 80€/équipe à l'ordre de Base nautique les Mathes la Palmyre (majoration comprise)
- Pour les mineurs, une autorisation parentale

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION.

L'annulation de la participation d'une équipe à **moins de 8 jours** de la manifestation ne donnera pas lieu au remboursement.

Article 4 : Horaires et Lieu de course

- Horaires :
 - 9h-10h45: Retrait **des dossards** à l'accueil de la Base Nautique
 - **11h: Briefing, Base Nautique La Palmyre**
 - 11h30: Échauffement
 - **12h: DÉPART du Raid, Plage de la Base Nautique La Palmyre**
 - A partir de 17h: Remise des prix et pot de l'amitié, Base Nautique La Palmyre

- Lieu de course

Le parcours du Raid Aventure s'effectue autour de la Baie de Bonne Anse, dans la Forêt domaniale de la Coubre et sur les communes de Les Mathes et de La Tremblade.

Article 5 : Matériel

Chaque participant est responsable du matériel utilisé pendant les épreuves, qu'il soit prêté ou personnel.

Pour le parcours kayak: Les kayaks, les gilets de sauvetage et les pagaies sont mis à disposition des participants par la base nautique.

Pour le parcours VTT : Utilisation de vos propres VTT ou Location de VTT pour 7€ en échange d'une caution de 500€ (Réservation obligatoire à effectuer sur le bulletin d'inscription). **Prévoir 4 VTT par équipe.**

Kit de réparation VTT et bombe anti-crevaison fortement conseillés.

Nous demandons à chaque participant de respecter le matériel qui lui est prêté et d'indiquer aux organisateurs tous dégâts éventuels.

Article 6: Épreuves

-Le Raid Aventure est composé de 2 épreuves majeures:

VTT d'Orientation / Kayak et Course d'Orientation (en relais)

Le parcours se déroule sur le domaine public, ouvert à tous, vous devez donc respecter le code de la route et ses usagers.

- **Déroulement du raid :**

PARCOURS MOYENNE distance Temps moyen estimé à 2h10 (DISTANCE 25km estimé)

- **Départ groupé en course à pied de la Base nautique (sur la plage)**
- **VTT d'Orientation:** les 4 coureurs partent en VTT du parking VTT positionné sur l'esplanade de la base nautique
- **Course d'orientation et Kayak en RELAIS:** 2 coureurs partent en course d'orientation et les 2 autres coureurs partent en kayak puis inversion des épreuves.
- **Arrivée à 4 sur l'esplanade de la Base nautique.**

PARCOURS LONGUE distance Temps moyen estimé à 3h00 (DISTANCE 33km estimé)

- **Départ groupé en course à pied de la Base nautique (sur la plage)**
- **VTT d'Orientation:** les 4 coureurs partent en VTT du parking VTT positionné sur l'esplanade de la base nautique
- **Course d'orientation et Kayak en RELAIS:** 2 coureurs partent en course d'orientation et les 2 autres coureurs partent en kayak puis inversion des épreuves.
- **Arrivée à 4 sur l'esplanade de la Base nautique.**

- **L'organisation remettra à chaque équipe :**

- Une carte du parcours
- 4 dossards et épingles
- Une puce électronique pour le chronométrage électronique

- **Ravitaillement :** 3 ravitaillements seront installés sur le parcours.

- **Le Départ :**

Le départ s'effectue groupé en course à pied sur la plage à 12h00, le déclenchement du chronométrage est effectué par l'organisation.

- **Parcours:**

Sur l'ensemble des parcours, toutes les balises sont d'orientation et sont à poinçonner. Elles comptent pour le classement final.

- **VTT en Orientation**

- Les 4 coureurs doivent être munis d'un VTT, le port du casque est obligatoire.
- L'utilisation d'un porte-carte est conseillée. **Kit de réparation VTT et bombe anti-crevaison fortement conseillés.**
- Les 4 coureurs sont en VTT d'orientation et doivent évoluer sur le parcours ensemble. **Vous devez être sorti de la Forêt au plus tard à 15h**, la balise d'orientation de sortie de VTT d'orientation sera enlevée à cette heure-ci. La traversée de la route d'effectuera au même endroit que l'entrée en forêt.

- **Course d'orientation et Kayak en RELAIS :**

- 2 coureurs seront en kayak et 2 en course d'orientation puis inversion des épreuves. Le binôme « course » est en possession de la puce électronique.
- Chaque participant doit savoir nager au minimum 25m. Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire.

- **L'arrivée :**

L'arrivée s'effectue sur l'esplanade devant la Base Nautique.

Vous devez franchir la ligne d'arrivée, équipe complète, à 4 coureurs.

Le temps s'arrête une fois votre puce poinçonnée dans le boîtier électronique de la balise d'arrivée.

Chaque coureur s'engage à ne pas jeter de débris sur son passage et à respecter la nature, la course se

déroulant dans un espace naturel protégé.

Article 7 : Chronométrage

-Le chronométrage est réalisé par Charente Maritime Orientation (CMO) en collaboration avec la Palmyre base nautique et la mairie des Mathes.

-Le chronométrage est électronique.

-Chaque équipe a en sa possession une puce électronique à poinçonner dans les boîtiers de balises d'orientation disposés sur le parcours et prévus à cet effet. Le passage à chaque balise doit être validé par l'insertion de la puce dans le boîtier électronique. En cas de perte, l'équipe sera redevable de 40€ auprès de l'organisation.

-Départ groupé sur la plage en course à pied à 12h00.

Article 8: Classement et Pénalités

- **Balises d'Orientation**

L'absence d'une balise d'orientation entraîne un déclassement de l'équipe. Toutes les balises sont considérées « d'orientation »

- **Le classement final** est effectué en prenant en compte : le temps global du raid et le nombre de balises d'orientation poinçonnées, sachant que le nombre de balises d'orientation poinçonnées est prioritaire sur le temps. Plus l'équipe a poinçonnée de balises d'orientation, plus l'équipe est dans le haut du classement.

- Exemple avec 15 balises d'orientation à poinçonner :

- 1^{er} : 2h00 / 15 balises

- 2^{ème} : 2h10 / 15 balises

- 6^{ème} : 2h08 / 14 balises

- 10^{ème} : 2h03 / 13 balises

Chaque participant s'engage à respecter les dispositifs mis en place (balises, boîtiers électroniques, bouées...). Si une équipe est prise en défaut de tricherie, elle sera disqualifiée.

Article 9 : Sécurité

- **Sécurité du coureur**

- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route sur les parcours terrestres.
- Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté et s'arrêter pour lui porter secours.
- Le N° de téléphone de l'organisateur, responsable de l'épreuve vous est fourni sur la carte.

- **Sécurité du Raid Aventure**

- L'encadrement et la sécurité des coureurs sont assurés par des bénévoles et par des secouristes.
- La sécurité sur l'eau est assurée par la base nautique de La Palmyre.
- La base nautique de la Palmyre et la Mairie des Mathes se dégagent de toutes responsabilités en dehors des horaires et des parcours de la manifestation.
- En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade des pompiers, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Tout coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

En aucun cas, l'organisation assurera la sécurité des participants en dehors de la manifestation.

Par ailleurs chacun est maître de sa pratique. Il appartient donc à chacun de participer à la manifestation en fonction de son niveau. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol.

Article 10 : Assurance

La base nautique de la Palmyre déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement.

Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant autorise la Base Nautique de La Palmyre et la Mairie des Mathes à diffuser les images prises pendant l'évènement.

Article 12 : Annulation

La base nautique de la Palmyre et la Mairie des Mathes se réservent le droit d'annuler l'évènement en cas de force majeure ou en fonction des conditions météorologiques. Sa responsabilité ne pourra être engagée. L'annulation de la manifestation ne donnera pas lieu à remboursement.

La signature du Bulletin d'Inscription tient lieu de l'acceptation du présent règlement.